République Française

Département des Alpes de Haute Provence

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONAIS BUECH

## EXTRAIT N° 27.23 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

#### **SEANCE DU 05 JUIN 2023**

#### Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice: 18 - Présents: 14

Votants: 15 (1 procuration)Suffrages exprimés: 15 (15 pour)

- Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND

Le cinq juin deux mille vingt-trois, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le vingt-six mai deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

<u>Présents</u>: ARMAND Florent, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Martine, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, MARTIN Florent, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre, TENOUX Gérard.

**Représenté**: GAY Robert représenté par SPAGNOU Daniel à qui il a donné procuration.

Absents excusés: ARLAUD Véronique, D'HEILLY Alain, GARCIN Françoise.

# ORDRE DU JOUR: Marché d'achat, d'installation et de maintenance de photocopieurs multifonctions

A la suite de la fusion des 7 communautés de communes le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la CCSB possède plusieurs contrats pour l'achat, l'installation et la maintenance de photocopieurs.

Tous les contrats arriveront à terme le 30 septembre 2023 et afin de répondre aux exigences du Code de la commande publique, il convient de lancer un nouveau marché globalisant ces prestations.

Cette démarche permettra d'harmoniser et de simplifier la gestion des photocopieurs, et de réaliser des économies d'échelle.

Le marché serait conclu sous la forme d'un accord-cadre, pour une durée de 24 mois, reconductible 2 fois 12 mois, soit une durée maximale de 48 mois.

Le montant du marché (reconductions comprises) étant estimé à 80 000 € HT, la consultation serait réalisée selon une procédure adaptée.

Après avoir délibéré, le bureau communautaire :

- approuve le lancement du marché d'achat, d'installation et de maintenance de photocopieurs multifonctions tel que décrit précédemment ;
- autorise le président à attribuer le marché à la ou les entreprises ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères énoncés dans le règlement de la consultation :
- autorise le président à signer et notifier le marché ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Accusé de réception en préfecture 004-200088765-20230605-DB-27-23-DE Date de télétransmission : 15/06/2023 Date de réception préfecture : 15/06/2023

- autorise le président à signer tous les avenants qui seraient nécessaires à la réalisation du marché, dans le respect des articles R.2194-1 à R.2194-10 du Code de la commande publique.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire, Le jour de réception en Préfecture. Pour extrait conforme Le Président, Daniel SPAGNOU

> Le secrétaire de séance, Florent ARMAND

Publiée le : 15 JUIN 2023